

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2015

Référence
2015-33

Objet de la délibération
VOEU D'INTENTION DE RAPPROCHEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET CHATEAUX

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13

Date de la convocation
18/06/2015

Date d'affichage
25/06/2015

Vote
à l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Melun
Le : 25/06/2015

Et

Publication ou notification du :

L' an 2015 et le 25 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie - Salle de Conseil sous la présidence de MOTHRE Béatrice, Maire

Présents : Mme MOTHRE Béatrice, Maire, M. CEDILLE Nicolas, M. CHMIEL David, M. DESARTHE Xavier, Mme FOURNOL Dominique, M. GUILLOT Jacques, Mme HENRIET Stéphanie, Mme HEUZE Maryline, Mme KECHICHIAN Sophie, M. PIGOT Simon, M. ROCHE Sylvain

Absent(s) ayant donné procuration : M. DORE Patrick à M. DESARTHE Xavier, Mme TESSIER Cécile à Mme MOTHRE Béatrice
Absent(s) : M. FOY Gérard

A été nommé(e) secrétaire : M. PIGOT Simon

Objet de la délibération : VOEU D'INTENTION DE RAPPROCHEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET CHATEAUX

Le Conseil Municipal,

- **REGRETTE** que le projet de loi sur les intercommunalités impose un seuil de 20 000 habitants,

En conséquence,

- **CONSIDERANT** l'obligation pour les communes de se regrouper pour agir avec pertinence et cohérence en vue d'aménager leur territoire,
- **CONSIDERANT** les bassins de vie des intercommunalités voisines,
- **CONSIDERANT** les liens que la commune entretient déjà avec la Communauté de Communes Vallées et Châteaux au titre de différents syndicats,

- **CONSIDERANT** que la structure démographique de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux est la plus à même d'assurer une représentation optimale des petites communes,
- **CONSIDERANT** les compétences et les projets de développement de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux, notamment la création d'un service urbanisme, le groupement d'achat, le déploiement de la fibre numérique,

En conséquence, le conseil municipal de Fontaine-le-Port, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet le vœu de rejoindre la Communauté de Communes Vallées et Châteaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/06/2015
Le Maire
Béatrice MOTHRE

